



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL  
SÉANCE DU 4 JUILLET 2019

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 051-2019**

*Nomenclature : 8.8.1*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 18

**Date de la convocation :**

27/06/2019

**Date de l'affichage :**

09/07/2019

*L'an deux mille dix-neuf, le 4 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre GARNIER, Maire.*

*Étaient présents : Jean-Pierre GARNIER, Maire, Arnauld MARTIN, Manuel GUIMARAES (Adjoint), Appoline ROBLIN, Frédérique CARO (Adjointes), Raymonde TESSIER, Patrick RAGU, Chantal DARDENNES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Christelle VINCENT, François DURIN, Florian DUBLE, Marylène MOREL, Daniel OBERSON, Jean-Christophe LECERF*

*Absents excusés : Geneviève LE BOULZEC ayant donné pouvoir à Anne ROUMEGAS PORCHE, Alain JOFFRE ayant donné pouvoir à Raymonde TESSIER, David BOUDAILLEZ ayant donné pouvoir à Daniel OBERSON, Jean-Pierre GUSCHING, Philippe PELLOIE, Aurélie MATTERN.*

*Absents non excusés : Maurice VALIX*

**EAU & ASSAINISSEMENT : Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de d'assainissement collectif**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu les articles L.2224-1 et suivants et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu le projet de rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, établi par les services municipaux pour l'exercice 2018, adressé aux membres de l'assemblée avec la note de synthèse le 27 juin 2019

Après avoir entendu l'exposé et lu le rapport 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif joint en annexe.

**PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**Le Maire**  
**Jean Pierre GARNER**



Accusé de réception en préfecture  
045-214502734-20190704-DEL-051-2019-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
A Saint-Denis-de-l'Hôtel, le 5 juillet 2019*